ART. 28 BIS N° 1146

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 1146

présenté par Mme Thourot et M. Fauvergue

ARTICLE 28 BIS

À la seconde phrase de l'alinéa 11, substituer au mot :

« promulgation »

le mot:

« publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.